



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de SAINT-VALLIER
au lieu-dit « Baribas »
par la SAS centrale solaire de SAINT-VALLIER

Par arrêté du 14 septembre 2023, la Préfète de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 32,5 jours, soit du 27 octobre 2023 à 14h au 28 novembre 2023 à 17h, relative à la demande de permis de construire présentée par la SAS centrale solaire de SAINT-VALLIER.

Cette demande concerne le projet de construction et d'exploitation de la centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Baribas » sur le territoire de la commune de SAINT-VALLIER d'une surface totale clôturée de 6,1 ha et d'une puissance totale de 3,51 Mwc. Elle sera composée notamment de 7800 modules d'une puissance unitaire de 450Wc, d'un poste de livraison, d'un poste de transformation et d'un local de maintenance.

Le maître d'ouvrage est la SAS centrale solaire de SAINT-VALLIER dont le siège social se situe au 770 rue Alfred Nobel 34000 MONTPELLIER.

Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à Mme Marie GERIN à l'adresse : Gerin@eurocape.fr ou en téléphonant au 06.73.44.09.16.

Sont désignés : M Jean-Marie DROUAUD, chef d'exploitation de la SAUR en retraite en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M Jacques VIAN, attaché territorial principal en retraite en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de SAINT-VALLIER (siège de l'enquête) pendant toute la durée de l'enquête.

Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie précitée, sur le site de la préfecture de la Charente et sur un poste informatique installé dans le hall de la préfecture.

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, auprès de la préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement, 7-9 rue de la préfecture CS 92301 - 16023 ANGOULÊME Cedex).

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet au siège de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ou les adresser :

- **par voie postale** : Mairie de SAINT-VALLIER, à l'attention de M DROUAUD, Le Bourg, 16480 SAINT-VALLIER

- **par voie électronique à l'adresse** : pref-solaire-stvallier-baribas@charente.gouv.fr

Les documents relatifs à l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique ainsi que les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements, s'ils sont émis, seront publiés sur le site de la préfecture de la Charente: www.charente.gouv.fr (rubrique : Actions de l'Etat – Environnement-Chasse-Eau-Risques – DUP-ICPE-IOTA – SAINT-VALLIER).

Par ailleurs, le lien du dossier sur le site national projets-environnement. gouv.fr est le suivant:

<https://www.projets-environnement.gouv.fr/page/fiche/?q=recordsid:202313499092>

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de SAINT-VALLIER selon le calendrier suivant:

27 octobre 2023 de 14h à 17h
7 novembre 2023 de 14h à 17h
17 novembre 2023 de 14h à 17h
23 novembre 2023 de 14h à 17h
28 novembre 2023 de 14h à 17h

Il transmettra son rapport et ses conclusions, dans le délai prévu à l'article L 123-15 du code de l'environnement, à la préfète de la Charente qui en adressera une copie au maire de SAINT-VALLIER pour y être tenue à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront tenus à disposition du public pendant la même durée sur le site de la préfecture de la Charente.

La Préfète de la Charente pourra prononcer la décision d'autorisation ou de refus du permis de construire (PC n° 016 357 21 W0001) de la centrale solaire photovoltaïque sur la commune de SAINT-VALLIER.